



QUESTIONS / RÉPONSES

➤ Mercredi, 10h, mon gardien est absent ou en vacances. L'ascenseur est en panne : puis-je appeler FSM Urgence ?

Non. En l'absence du gardien, dans la journée et pour les problèmes relatifs aux parties communes, vous devez joindre votre agence ou votre antenne.

FSM Urgence n'intervient qu'en dehors des horaires ouvrables.

➤ Dimanche, 13h, la porte de mon immeuble est bloquée : est-ce que FSM Urgence peut intervenir ?

Oui. Dès la réception de votre appel, FSM Urgence intervient au plus vite pour débiter le dépannage et rétablir le bon fonctionnement technique, en fonction des moyens et informations disponibles.

➤ Vendredi, minuit, un feu se déclare dans le local poubelle : qui dois-je appeler ?

Les Pompiers en priorité, au 18. Si les parties communes sont également endommagées (électricité, etc), appelez aussi FSM Urgence.

➤ Lundi, 19h, la deuxième porte du hall d'entrée de votre immeuble ne ferme plus : puis-je appeler FSM Urgence ?

Non. Vous pouvez contacter votre gardien, l'agence ou l'antenne dès le lendemain.

Crédit photos : Fotolia.com ; © Kadmy - Istocphoto.com ; © Kristian Seculic ; © Squaredpixels - Jupiterimages - Atelier BLM - Atelier BW - Atelier P&P.

• Agence de Fontainebleau

24 rue Grande-Bretagne
Village de la Faisanderie
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 78 49 40 00

• Agence Val de Seine & Sénart

14^{bis} avenue Thiers
77000 MELUN
Tél : 01 64 14 43 47

• Antenne de Bussy-Saint-Georges

12 rue Jean Monet
77600 BUSSY SAINT GEORGES
Tél : 01 78 49 62 45

• Antenne de Provins

28 rue du Val
77160 PROVINS
Tél : 01 72 84 00 24

Entreprise sociale pour l'Habitat

Siège social
14, avenue Thiers
77000 Melun
01 64 14 43 30
www.fsm.eu



FSM Urgence

01 47 89 79 44



www.liberte-expression.com - RCS 448 618 934 - Ne pas jeter sur la voie publique



UNIQUEMENT POUR LES **URGENCES TECHNIQUES**
OU LES **INCIDENTS GRAVES**

DANS QUELLES CIRCONSTANCES APPELER
FSM URGENCE ?

EN CAS **D'INCIDENTS GRAVES** (Incendie, explosion, etc)



01 47 89 79 44*

UN SEUL NUMÉRO À CONTACTER
EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

En semaine :

- de 12h à 14h
- de 17h à 9h le lendemain

Les week-ends :

- du vendredi 17h au lundi 9h

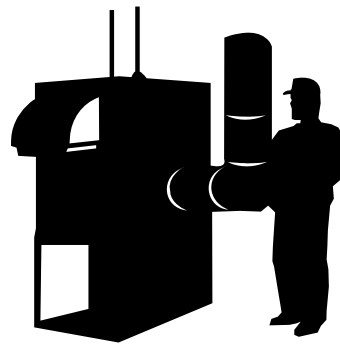
Les jours fériés :

- de la veille 17h
- au lendemain 9h

Le reste du temps, signalez les pannes
à votre gardien, à votre agence ou votre antenne.

Sont concernées comme urgences techniques en dehors des heures ouvrables :

- > Une panne totale de chauffage collectif
- > Une porte d'entrée bloquée (fermée)
- > Une panne d'ascenseur
- > Une inondation



Les interventions visent la **mise en sécurité**, voire la remise en fonctionnement des équipements et des installations des parties communes.



NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR FSM URGENCE :

- > Les problèmes de réception TV
- > Le goutte à goutte ou les fuites d'eau
- > La perte de vos clefs d'appartement
- > La colonne Vide Ordures bouchée

Appelez d'abord les pompiers (18), puis contactez FSM Urgence pour que les mesures adéquates soient mises en place suite à de telles circonstances : mise en sécurité du site, nettoyage des parties communes, etc.

VOICI LE RAPPEL
DES NUMÉROS D'URGENCE :

18

POMPIERS

(incendie, explosion, fuite de gaz, accidents avec blessés)

17

POLICE

(agressions, cambriolages...)

15

SAMU

(urgences médicales, cardiaques, etc)

112

URGENCES

(depuis un mobile)

* (Coût d'un appel local depuis un poste fixe)